48. Émissions d'échappement (m) :

Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable : 2005/55*2008/74

1.1. Procédure d'essai : type I ou ESC (1) :			2. Procédure d'essai : ETC (le cas échéant) :		
CO :	0,0000	g/kWh	CO :	0,0927	g/kWh
HC :	0,0029	g/kWh	NOx :	1,8430	g/kWh
NOx :	1,8161	g/kWh	NMHC :	0,00792	g/kWh
HC + NOx :	-	g/kWh	THC :	-	g/kWh
Particules :	0,0012	g/kWh	CH 4 :	-	g/kWh
Opacité de la fumée (ELR) :	0,07	m^{-1}	Particules :	0,00404	g/kWh

48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : 0,6 m^{-1}

Divers

51. Véhicule à usage spécial : désignation conformément à l'annexe II, partie 5 : -

52. Remarques (n) :

[redacted]

581

Mercedes-Benz

VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

2011
108

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE

Le soussigné : Arnaud DEBAIR - Responsable Service Homologation
Virginie CHARRIER - Assistante Service Homologation

certifie par la présente que le véhicule :

0.1.	Marque :	MERCEDES-BENZ
0.2.	Type :	906 TR C 4
	Variante (a) :	16G2
	Version (a) :	45RP1X
0.2.1.	Nom commercial :	SPRINTER NCV3
0.4.	Catégorie de véhicule :	M2
0.5.	Nom et adresse du constructeur :	EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart Allemagne
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Sur socle siège conducteur, côté gauche
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule :	Sous le capot moteur, sur le montant inférieur pare brise
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	EvoBus France S.A.S 2 - 6 Rue du Vignolle Zone Industrielle - B.P. 90134 95842 Sarcelles Cedex France
0.10.	Numéro d'identification du véhicule :	WDB 906 657 1S 581 984
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception :	e2*NKS*0027*01
	délivré le :	15/04/2011 et

peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à droite / à gauche (b) et qui utilisent les unités métriques / britanniques (c) pour l'indicateur de vitesse (d).

Sarcelles	31/08/2011
(lieu)	(date)
Arnaud DEBAIR Responsable Service Homologation	Virginie CHARRIER Assistante Service Homologation
(signature)	(signature)

VÉHICULES DE CATÉGORIE M 2
(Véhicules complets et complétés)

Constitution générale du véhicule

1. Nombre d'essieux : 2 et de roues : 6
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées : 1, essieu 2
2. Essieux directeurs (nombre, emplacement) : 1, essieu 1
3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu) : 1, essieu 2,

Dimensions principales

4. Empattement (e) : 4 325 mm
4.1. Écartement des essieux :
1-2 : 4 325 mm 2-3 : - mm 3-4 : - mm
5. Longueur : 7 345 mm
6. Largeur : 1 993 mm
7. Hauteur : 2715 à 2975 mm
9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage : - mm
12. Porte-à-faux arrière : 2 015 mm

Masses

13. Masse du véhicule en état de marche : 3 295 kg (f)
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux:
1 : 1 455 kg 2 : 1 840 kg 3 : - kg
kg
16. Masses maximales techniquement admissibles
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 5 000 kg
16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu:
1 : 1 850 kg 2 : 3 500 kg 3 : - kg
16.3. Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux :
1 : - kg 2 : - kg 3 : - kg
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble : 7 000 kg
17. Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé / en service prévues pour le trafic national/international (t) (o) En France kg
17.1. Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé / en service prévue : 5 000 kg
17.2. Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu :
1 : 1 850 kg 2 : 3 500 kg 3 : - kg
17.3. Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux :
1 : - kg 2 : - kg 3 : - kg
17.4. Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble : 7 000 kg
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de :
18.1. Remorque à timon d'attelage : - kg
18.3. Remorque à essieu central : 2 000 kg
18.4. Remorque non freinée : 750 kg
19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage : 140 kg

Propulsion

20. Constructeur du moteur : Daimler AG
21. Code du moteur inscrit sur le moteur : OM 651 DE 22 LA
22. Principe de fonctionnement : Allumage par compression
23. Électrique pur : Non

23.1. Véhicule [électrique] hybride : Non
24. Nombre et disposition des cylindres : 4, en ligne
25. Capacité du moteur : 2143 cm^3
26. Carburant : Gazole
26.1. Monocarburant
27. Puissance maximale nette (g) : 120 kW à 3 800 tr/min
ou puissance nominale continue maximale (moteur électrique) - kW
28. Boîte de vitesses (type) : Mécanique

Vitesse maximale

29. Vitesse maximale : 100 km/h

Essieux et suspension

30. Voies des essieux :
1 : 1 708 mm 2 : 1 521 mm 3 : - mm
33. Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente : Non
35. Combinaison pneumatiques/roues (h) :
1 : 195/75 R 16 C 107/105 R sur 5,5 Jx16
2 : 195/75 R 16 C 107/105 R sur 5,5 Jx16
3 :

Dispositifs de freinage

36. Connexions pour le freinage de la remorque : -
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque : - bar

Carrosserie

38. Code de la carrosserie (l) : CW
39. Classe du véhicule (t) : Classe B
41. Nombre et configuration des portes : 1, gauche/2, droite/1, arrière
42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) (k) : 23
42.1. Nombre de places assises conçues uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt : -
42.3. Nombre de places accessibles par des utilisateurs en fauteuil roulant :
43. Nombre de places debout : -

Dispositif d'attelage

44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant : -
45.1. Valeurs caractéristiques (1) :
D : - V : -
S : - U : -

Performances environnementales

46. Niveau sonore :
À l'arrêt : 86 dB (A) à un régime de : 2 850 tr/min
En marche : 78 dB (A)
47. Niveau des émissions d'échappement (l) : Euro V, G